

Randonnée balisée N°28.

Joli parcours entre bois et plaines.

Ce parcours a été reconnu et tracé par les membres de l'association locale "À Travers Champs". Il est totalement balisé avec des plaquettes jaunes, écritures Noires et fléchage Jaune sur fond Rouge.

Il peut être parcouru à cheval ou VTT.



Randonnée n°42696

 Durée :	3h 45	 Difficulté :	Moyenne
 Distance :	12,32 km	 Retour point de départ :	Oui
 Dénivelé positif :	87 m	 Activité :	Pédestre
 Dénivelé négatif :	88 m	 Région :	Puisaye
 Point haut :	295 m	 Commune :	Étais-la-Sauvin (89480)
 Point bas :	219 m		

Description

(D/A) Au départ du parking du Champ de Foire, face aux cèdres et à l'école, traverser la route principale (D104) en empruntant le passage piéton.

Devant l'école prendre à gauche, derrière le cèdre, en suivant la clôture.

Tourner à droite à l'angle de l'école, suivre en contrebas la voie sans issue.

Dans la cour des sapeurs pompiers, tourner à gauche, descendre le chemin herbeux du terrain de jeux, continuer dans ce terrain en direction de la clôture, jusqu'à la chicane à gauche. L'emprunter, tourner à gauche sur la route goudronnée puis à droite jusqu'au prochain carrefour.

(1) À cet endroit, prendre le chemin sur la gauche en laissant filer les chemins latéraux.

(2) Virer à gauche. Arrivé à la route, tourner à droite

(3) Au carrefour (ferme sur la droite), prendre la rue sur la gauche jusqu'en haut du village. Laisser le premier chemin de droite qui se confond avec une entrée de ferme pour prendre le 2^{ème} chemin à droite.

Marcher environ 500m, virer dans le 1^{er} chemin de droite qui entre dans le bois.

(4) Au 1^{er} croisement forestier, aller tout droit puis ensuite prendre le 1^{er} chemin de droite. Suivre ce chemin en ignorant les chemins de droite ou de gauche jusqu'à la sortie du bois. Face à vous, un grand pré, prendre à droite, puis prochaine bifurcation à droite. Le chemin s'enfonce de nouveau dans les sous-bois et descend jusqu'à l'intersection avec la route de Vellery.

(5) Traverser et continuer jusqu'à l'entrée de La Poterie.

(6) Traverser ce village direction Nord-Est en ignorant tous les chemins et routes à gauche comme à droite.












Continuer jusqu'au croisement avec la prochaine route, l'emprunter sur 50m pour la quitter et bifurquer au 1^{er} chemin de droite.


(7) Partir de nouveau à droite. Suivre ce chemin qui traverse les champs jusqu'au bas de la vallée. Atteindre un chemin transversal. Bifurquer à droite pour rejoindre une petite route.

(8) Prendre cette route sur la gauche et poursuivre. Dans la grande courbe qui vire à gauche, ignorer le chemin qui part à droite.

(9) Avant l'entrée de Breuilleron, laisser un chemin à gauche pour prendre le chemin de droite. Vous aurez face à vous, l'église d'Étais. Poursuivre pour atteindre une voie goudronnée.

Points de passages

-  **D/A Place du Champ de Foire**
N 47.503721° / E 3.34375° - alt. 251 m - km 0
-  **1 Quittez la route pour le chemin empierré**
N 47.509321° / E 3.344405° - alt. 239 m - km 0.81
 -  **2 Croisement avec un chemin latéral sur la gauche**
N 47.521002° / E 3.337131° - alt. 235 m - km 2.31
 -  **3 Hameau de Vellery, à 100m, arbre remarquable**
N 47.522953° / E 3.331927° - alt. 245 m - km 3.02
 -  **4 Croisée de quatre chemins**
N 47.525421° / E 3.322926° - alt. 270 m - km 3.78
 -  **5 Traversée de route**
N 47.527609° / E 3.339899° - alt. 235 m - km 5.73
 -  **6 Hameau de la Poterie, prendre sur la gauche**
N 47.525465° / E 3.344212° - alt. 231 m - km 6.18
 -  **7 Croisement de chemins, prendre à droite**
N 47.531782° / E 3.355541° - alt. 228 m - km 7.43
 -  **8 Reprendre la route à gauche**
N 47.524001° / E 3.351894° - alt. 220 m - km 8.53
 -  **9 Quitter la route pour le chemin à droite**
N 47.51748° / E 3.361528° - alt. 231 m - km 9.69
 -  **10 Quitter le chemin en prenant la rue de gauche**
N 47.507273° / E 3.347957° - alt. 237 m - km 11.24

 **D/A Place du Champ de Foire**
N 47.503707° / E 3.34375° - alt. 251 m - km 12.32

(10) Prendre à gauche cette portion de route goudronnée. Avant la route transversale, emprunter à droite le chemin piétonnier pour rejoindre la rue principale.

À l'intersection, prendre en face en direction de l'église qu'il faut contourner par la gauche jusqu'à la Route de la Gare à prendre à gauche sur 20m pour ensuite prendre à droite la Rue Hongroise. Au bout de cette rue, tourner à droite. Au stop, à gauche, ensuite à gauche et à droite pour rejoindre le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Se munir de chapeau, de lunettes et d'eau par ensoleillement important.

Cette randonnée est proposée par l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#).

Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°28.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

A proximité

Au point de passage (3), prendre, après la ferme la route en face sur 100 m pour jeter un œil sur le vieux chêne.

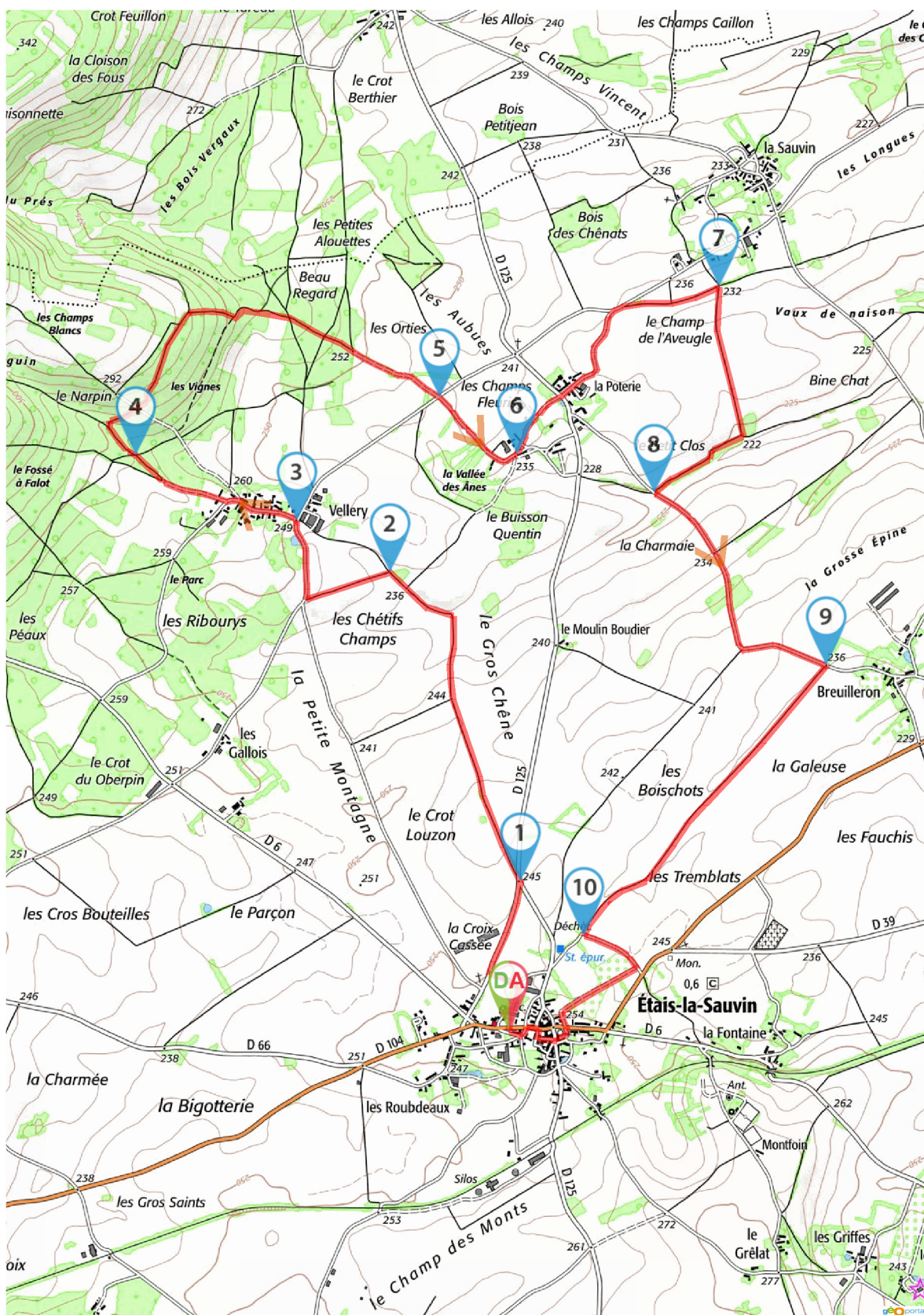
Au point de passage (6), vous pouvez quitter cette randonnée pour raccourcir un peu en prenant le parcours repéré 27 (Chemin du Puits). Le point d'arrivée sera le même.

Au dessus du portail Sud de l'église d'Étais, observer le cadran solaire peint puis entrée Nord, la terrasse d'où du haut des marches le garde champêtre annonçait les nouvelles à la population.

À quelques kilomètres, découvrez les villages de Druyes-les-Belles-Fontaines (château fort), d'Entrains sur Nohain (sites archéologiques).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-vallee-des-anes/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

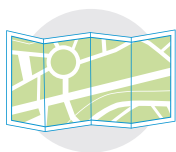
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



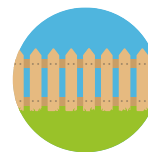
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.